

PREFECTURE DE L'ISERE- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Comme suite à la demande présentée par la **société REDIM**

SIEGE SOCIAL : Société REDIM : 310, allée de la Chartreuse B.P. 51 84005 AVIGNON Cedex 1

NATURE DU PROJET : entrepôt de stockage de matières combustibles comprenant des produits de consommation courante (produits alimentaires, électroménager, livres, meubles, jouets...)

EMPLACEMENT : parc d'activités des Chesnes à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier (comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE : le 2 avril 2014

DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE : le 5 mai 2014

CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

COMMISSAIRE- ENQUETEUR TITULAIRE : Mme Geneviève PICARD, chargée de recherche, conseillère municipale à SAINT-ISMIER

COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUPPLEANT : M. Bernard PRUD'HOMME, receveur principal des impôts retraité

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER aux jours et heures suivants :

- le 2 avril 2014 de 14 h à 17 h
- le 4 avril 2014 de 14 h à 17 h
- le 8 avril 2014 de 14 h à 17 h
- le 17 avril 2014 de 14 h à 17 h
- le 5 mai 2014 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre à l'attention de Mme le commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-envi@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de la société REDIM dont le siège est situé Parc d'activités de l'aéroport 310, allée de la Chartreuse B.P. 51 84005 AVIGNON Cedex 1 (Monsieur Emmanuel GUILLOT, Directeur de REDIM, 01 44 97 77 21 ou Mademoiselle G. PARIS 04 90 02 11 74) ainsi qu'auprès du service protection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à GRENOBLE (04.56.59.49.85). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère - service protection de l'environnement, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.